



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6218^e séance

Lundi 16 novembre 2009, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Mayr-Harting	(Autriche)
<i>Membres :</i>	Burkina Faso	M. Koudougou
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Artiñano
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Shcherbak
	France	M. Araud
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Apakan
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6
de la résolution 1883 (2009) (S/2009/585)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009) (S/2009/585)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al Bayati (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ad Melkert, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Melkert à prendre place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2009/585, qui contient le rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009).

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Ad Melkert. Je lui donne maintenant la parole.

M. Melkert (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur, de me donner l'occasion d'informer le

Conseil des faits nouveaux qui se sont produits en Iraq ces quelques derniers mois.

Les prochaines élections de janvier marqueront la fin du premier mandat intégral d'un Parlement librement élu dans l'histoire du pays. La période écoulée a été caractérisée par de grands problèmes et aussi de grandes réalisations. Si la mort et la menace sont toujours fréquemment le lot de la vie quotidienne, le cœur de la grande majorité des Iraquiens vibre à l'unisson dans l'espoir de créer une société sûre et juste. Pendant la période initiale au cours de laquelle j'ai été un hôte privilégié dans leur pays, j'ai été impressionné par l'énergie et l'optimisme que mettent une multitude d'Iraquiens, tant au sein du Gouvernement qu'à l'extérieur, à édifier un avenir meilleur.

Le succès est loin d'être assuré, vu les forces intérieures et extérieures qui s'acharnent à imposer leur programme de division et de destruction. Mais il y a de l'autre côté le désir d'un peuple de participer à l'édification de son avenir et d'élire démocratiquement ses dirigeants. C'est là la signification véritable des élections historiques à venir, organisées sous la direction et la responsabilité pleines et entières des Iraquiens. Cela doit inciter l'ONU à mobiliser tout l'appui possible pour ce processus et pour réaliser des progrès, car les Iraquiens sont réceptifs et impatientes d'intégrer les valeurs de la Charte des Nations Unies dans leur nouveau tissu étatique et social.

L'ONU est considérée et traitée par beaucoup comme un partenaire de confiance. Il demeure de la plus haute importance que ces personnes puissent continuer à compter sur le Conseil pour permettre à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq d'être à la hauteur de leurs attentes. Il faudra que ce soit un engagement à long terme. Il n'y aura pas de raccourcis. Le changement doit prendre racine. Le changement est en cours à bien des égards. Il est toutefois encore tôt pour qu'il prenne racine.

Les élections se tiendront dans la crainte que les attaques ignobles qui ont frappé le cœur du Gouvernement les 19 août et 25 octobre ne se reproduisent. La condamnation de ces actes horribles par le Conseil de sécurité et les témoignages de soutien qu'il a envoyés au Gouvernement pour l'inviter à rester ferme ont été des signaux très bienvenus. En outre, la réconciliation nationale et le retour des réfugiés et des personnes déplacées sont des tâches ardues qu'il nous reste à résoudre. Les relations de voisinage peuvent et

devraient encore s'améliorer considérablement. Le cadre de l'État fédéral doit être consolidé, réduisant ainsi les tensions et conflits existants. Et il importe que la période à venir jette les bases du retour de l'Iraq dans le groupe des pays à revenu intermédiaire, ce qui coïnciderait avec le bond en avant en matière de développement social qui est possible si les initiatives commerciales prennent effectivement leur essor et si les recettes pétrolières sont dépensées de manière avisée.

Ce sont là encore des faits très hypothétiques, et une lourde responsabilité pour le nouveau Gouvernement. La période à venir exigera aussi que la MANUI passe à la vitesse supérieure et ajuste ses orientations en fonction des demandes du Gouvernement iraquien et du mandat énoncé par le Conseil dans sa résolution 1770 (2007), qui a récemment été reconfirmé dans la résolution 1883 (2009). Notre programme de travail dans les prochains mois sera tout particulièrement déterminé par les cinq domaines suivants.

Le premier de ces domaines concerne les élections. L'événement décisif en Iraq dans les mois à venir est bien entendu les élections au Conseil des représentants de janvier 2010. La MANUI s'est acquittée de son mandat en fournissant appui et assistance à la Haute Commission électorale indépendante durant cette phase de préparation des élections.

La loi électorale a été ratifiée par le Conseil des représentants le dimanche 8 novembre. Le Président du Conseil dispose désormais de 10 jours pour l'accepter ou la rejeter. Si aucune déclaration n'est publiée avant le 19 novembre, la loi sera adoptée automatiquement. Jusqu'à présent, et en attendant l'adoption de la loi, la Haute Commission électorale indépendante a fondé ses préparatifs sur la date du 18 janvier pour la tenue des élections. Bien que l'adoption de la loi électorale par le Conseil des représentants ait été marquée par des négociations complexes, le débat auquel elle a donné lieu a clairement démontré la capacité des dirigeants politiques de s'approprier la souveraineté et de définir le processus de représentation du peuple. Le fait que la loi mentionne spécifiquement la possibilité d'un examen des listes électorales à Kirkouk et dans d'autres gouvernorats pourrait entraîner une tâche considérable pour la MANUI après le scrutin.

En préparation des élections, la mise à jour des listes électorales a eu lieu du 22 août au 30 septembre,

parallèlement à une campagne d'éducation de l'électorat. Grâce à ces efforts, plus de 1,5 million d'Iraqiens se sont rendus dans l'un des 1 082 centres d'inscription électorale pour vérifier les données les concernant ou pour ajouter leur nom sur les listes. Près de 18 millions de brochures ont été distribuées dans tout le pays pour aider les électeurs à localiser le bureau de vote où ils devront se rendre le jour des élections.

L'équipe de la MANUI chargée de l'assistance électorale, qui est composée de 20 conseillers techniques internationaux, continue de fournir un appui technique à tous les départements de la Commission électorale, afin de lui permettre de respecter les normes internationales et d'organiser un processus électoral transparent. L'objectif de tous ces efforts est de concourir à la tenue d'un scrutin dont le résultat puisse être accepté par le peuple iraquien et forme la base des politiques mises en œuvre et des progrès futurs au cours des quatre prochaines années. Je voudrais signaler que l'Organisation des Nations Unies ne peut garantir un tel résultat. En revanche, ce que nous pouvons et que nous allons faire c'est nous engager à fournir les plus grands efforts possibles pour aider l'équipe impressionnante d'Iraqiens et d'Iraqiennes, souvent jeunes, qui assurent les services juridiques, techniques et de communication pratiques qu'exige une gestion moderne des élections.

Nous avons exprimé notre vive préoccupation quant à la date très tardive de publication de la loi électorale. Veiller à ce que les normes fondamentales soient respectées constitue une tâche véritablement herculéenne. J'estime que l'importance de la primauté du processus parlementaire et du respect des exigences constitutionnelles indispensables au renforcement global de l'autorité et de la stabilité l'emporte sur ces préoccupations. Tout bien considéré, il est encore possible que des élections crédibles aient lieu en Iraq le 18 janvier et tout doit être fait en ce sens. Toutefois, pour en arriver à ce moment déterminant, il faut que tout le monde se mobilise.

Le deuxième domaine concerne les frontières internes contestées. Au lendemain des élections, il faudra sans attendre s'atteler à la tâche importante consistant à instaurer un dialogue entre l'État fédéral et ses composantes sur la question des frontières internes, notamment en matière de compétences et de responsabilités, de partage des recettes, de prestation de services, d'arrangements en matière de sécurité et de frontières territoriales. Tant que ces questions clés

ne seront pas réglées entre le Gouvernement fédéral de Bagdad et le Gouvernement régional à Erbil, le nouvel Iraq courra en permanence le risque de retomber dans un conflit profondément déstabilisateur. Les longues discussions qui ont eu lieu dans le cadre de la loi électorale sur les arrangements relatifs au gouvernorat de Kirkouk, en particulier, sont venues une fois de plus nous rappeler qu'il y a encore beaucoup à faire.

Je voudrais profiter de cette occasion qui m'est donnée de présenter nos projets pour les mois à venir pour évoquer certains des éléments nouveaux qui sont intervenus et qui pourraient indiquer une amélioration de la situation générale propice à des progrès.

Premièrement, je voudrais évoquer l'Équipe spéciale de haut niveau mise en place sur la question des frontières internes contestées dans la région du Kurdistan et signaler que, ces derniers mois, l'Équipe a pris un certain nombre de mesures de confiance en vue d'aplanir les divergences sur les questions fondamentales. Les conseillers principaux auprès du Premier Ministre iraquien et du Président du Gouvernement régional du Kurdistan se réunissent régulièrement sous les auspices de la MANUI. Un accord semble désormais être proche afin d'accélérer le traitement des demandes de restitution de biens, d'améliorer la transparence et la légalité des procédures de détention, et de garantir le droit de tous les Iraquiens d'éduquer leurs enfants dans leur langue maternelle. On ne saurait sous-estimer l'importance de telles avancées pratiques, car elles montreraient clairement aux citoyens ordinaires qu'une amélioration est enfin possible pour beaucoup d'entre eux.

Le deuxième élément, qui revêt une importance considérable, ce sont les efforts conjoints déployés par l'armée iraquienne et les unités peshmerga kurdes, aidées et conseillées par les forces des États-Unis, pour conclure des arrangements en matière de sécurité collective dans les zones contestées des gouvernorats de Ninive, Kirkouk et Diyala. Il s'agit d'une évolution qui marque un contraste net par rapport à la situation qui régnait l'été dernier où l'on enregistrait un regain rapide de tensions dans plusieurs zones, la région de Mossoul étant notamment devenue pendant de nombreux mois la cible d'attaques brutales presque quotidiennes. Cette évolution est également importante pour encourager de futurs arrangements politiques sur les questions encore en suspens relatives aux frontières contestées. À titre d'information, la MANUI suit donc de près ces progrès qui, il faut l'espérer, seront

prochainement entérinés officiellement par toutes les parties.

Le troisième élément qui aura une influence sur l'avenir proche a trait au démarrage de nouveaux mandats. Lorsque j'ai rencontré la semaine dernière à Erbil le Premier Ministre Barham Saleh, il n'a laissé planer aucun doute quant à la détermination du nouveau Gouvernement de cette région d'asseoir les fondements de la stabilité, de la croissance économique et du progrès social. Parallèlement, le Gouvernement iraquien actuellement en place prépare de manière systématique le passage à une nouvelle période, et ce, avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Cette situation fait naître des attentes quant à la volonté des dirigeants politiques de reconnaître le lien inextricable qui existe entre la nécessité de régler les problèmes politiques complexes qui ne peuvent être laissés à l'état de statu quo et la promotion d'un climat plus propice aux investissements dans le cadre d'une stratégie économique solide.

Le quatrième élément qu'il convient de mentionner a trait à la nécessité de clarifier la base juridique et l'impact financier de l'extraction du pétrole maintenant que de nouveaux contrats importants ont été signés ou sont à l'étude. La transparence et la prévisibilité des dispositions contractuelles et des mécanismes de répartition des recettes sont des éléments à part entière d'un fédéralisme viable. Si le manque actuel de clarté persistait après l'entrée en fonction du nouveau gouvernement, cela aurait un effet préjudiciable sur l'autorité de l'État et sur sa crédibilité aux yeux des citoyens, lesquels devraient pouvoir bénéficier de ces sources de richesse immense, si souvent situées aux portes de la pauvreté la plus inconcevable.

Ces quatre éléments nouveaux fournissent un contexte permettant à la MANUI d'envisager les prochaines mesures à prendre pour favoriser une clarification des principes et des dispositifs au sein d'un cadre constitutionnel fédéral. Comme il est difficile de voir comment le programme du nouveau gouvernement pourrait être structuré et agréé sans faire lourdement référence aux différentes questions de démarcation, il serait peut-être sage de profiter du lendemain des élections pour dialoguer avec les principaux dirigeants et parties prenantes, établir un ordre du jour et s'engager sur la voie d'une entente et d'un accord final, notamment en ce qui concerne l'article 140 de la Constitution.

Mon troisième point porte sur la croissance économique et le progrès social. L'objectif de tout développement politique est de créer un environnement où les citoyens peuvent s'épanouir; où les écoles, les hôpitaux, l'administration civile et les entreprises privées sont des composantes essentielles de ce développement. Il est encourageant de voir que le Gouvernement a consacré des efforts notables à la formulation du Plan national de développement 2010-2014. Ce processus a bénéficié du large appui de différents organes de l'ONU qui ont notamment fourni des conseils approfondis sur 12 documents d'analyse sectorielle.

Conformément au Plan national de développement, l'équipe de pays des Nations Unies a adopté le premier bilan commun de pays pour l'Iraq, en mettant l'accent sur trois domaines clefs, à savoir, la gouvernance, la croissance économique intégrée et la prestation de services essentiels de qualité. À leur tour, le Plan de développement et le bilan commun de pays serviront de point de départ au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2010-2014 en assurant une stratégie harmonisée en matière de développement durable au cours des années à venir. Ce processus, qui est une pratique courante dans de nombreuses parties du monde mais nouvelle en Iraq, est mis en marche en ce moment même.

La semaine dernière, deux réunions importantes se sont tenues, qui ont marqué toutes les deux la fin de l'ère de relèvement et de reconstruction et le début d'une ère d'investissement dans la croissance économique et le progrès social.

Le 7 novembre, au cours d'une réunion coprésidée par le Ministre des finances, M. Al-Jabr, et le Conseiller spécial du Secrétaire général concernant le Pacte international pour l'Iraq, M. Gambari, les partenaires de l'Iraq ont fait le point des progrès réalisés dans le cadre du Pacte, des progrès qui, au cours des trois dernières années, ont constitué un instrument essentiel d'intensification et de consolidation des relations entre l'Iraq et le monde après des décennies de dévastation et d'isolement.

En même temps, les participants ont pris acte de l'appel énergique à l'action lancé par le Premier Ministre, M. al-Maliki : il est temps, selon lui, que l'Iraq prenne la direction de ses affaires et que la communauté internationale lui fournisse l'appui nécessaire sur la base des orientations stratégiques définies par le Gouvernement. Le rôle de l'ONU s'en

trouve également modifié, passant d'une coprésidence à des fonctions de secrétariat et de liaison à l'appui d'une plus grande coordination avec le Gouvernement et les partenaires internationaux.

Le 8 novembre, le Comité des donateurs du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq a tenu une réunion, dans le contexte de la fin d'une période qui a vu l'adoption de projets d'aide humanitaire et de développement d'un montant de 1,25 milliard de dollars. Comme il reste encore une somme limitée – environ 135 millions de dollars – à décaisser et allouer à des programmes, il a été convenu, à cette fin seulement, de prolonger le Mécanisme jusqu'à l'année prochaine. Entre janvier et juin 2010, l'ONU et la Banque mondiale procéderont ensemble à une évaluation indépendante des enseignements tirés ainsi que de l'initiative que constitue le Mécanisme.

L'alignement du PNUAD sur les autres stratégies bilatérales a également été abordé, et il a été convenu de poursuivre les discussions avec toutes les parties prenantes. Diverses options de financement et de mécanismes de coordination ont été présentées et examinées pour prendre le relais du Mécanisme, dont la création d'un nouveau fonds d'affectation spéciale multidonateurs qui s'inscrirait dans le prolongement des réalisations du Mécanisme. Cela pourrait être une façon importante de répondre à l'invitation d'élaborer un projet d'assistance internationale, notamment à l'appui du Plan national de développement.

Évoquant la question du développement capital du secteur privé en Iraq, le Premier Ministre, M. al-Maliki, a également appelé à un vaste programme d'investissement étranger direct. Il est intéressant de constater l'intérêt mondial croissant parmi les investisseurs potentiels qui évaluent les possibilités offertes par l'Iraq. Mis à part le besoin manifeste de réglementer la production pétrolière, il faudra que le prochain gouvernement établisse un cadre juridique solide pour les entreprises.

Seuls les investissements et le développement permettront de remédier aux maux que sont le chômage et la pauvreté. Vingt-trois pour cent de la population, soit près de 7 millions de personnes, vivent en deçà du seuil de pauvreté; et beaucoup de jeunes sont au chômage, ce qui alimente le mécontentement et l'instabilité. L'insécurité alimentaire, exacerbée par l'augmentation des prix des denrées alimentaires et la

sécheresse, reste une réalité pour d'importantes catégories de la population.

Par ailleurs, l'ONU s'est lancée dans un certain nombre d'activités visant à renforcer la gouvernance et l'état de droit en Iraq. L'élaboration en cours de la première Stratégie nationale de lutte contre la corruption en Iraq, qui a vu notamment la participation de la délégation iraquienne à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption revêt une importance toute particulière dans le cadre de cette stratégie. On a recensé dans le cadre de cette stratégie plusieurs domaines d'action clefs, notamment le financement des partis politiques et des élections et l'élaboration d'un code de conduite pour la fonction publique.

Mon quatrième point porte sur une coopération constructive dans la région. Travailler à la coopération de l'Iraq avec l'ensemble de la région et à son intégration dans cet ensemble fait partie du mandat de la MANUI. La normalisation des relations régionales, notamment avec le Koweït, est une priorité, tout comme est prioritaire la fin de l'application des dispositions du Chapitre VII, vivement souhaitée, naturellement par l'Iraq, qui y voit le symbole du début de l'ère nouvelle après des décennies de guerres et de sanctions.

Comme le rapport du Secrétaire général sur la résolution 1859 (2008) est encore à l'examen au Conseil, j'estime qu'une des priorités principales de la MANUI est de faciliter un rapprochement et un accord sur toutes les questions en suspens. Nous chercherons l'assentiment des deux parties pour définir un programme acceptable de part et d'autre, dont la réalisation devrait permettre de régler toutes les questions restantes et de normaliser la position de l'Iraq au sein de l'ONU.

Entre-temps, la MANUI a continué d'aider le Gouvernement iraquien à mettre au jour les charniers et à identifier les personnes disparues, en coopération étroite avec le travail précieux de l'Ambassadeur Tarasov, comme le Conseil l'a appris dans un compte rendu récent. La Mission a l'intention de prolonger son appui au renforcement des capacités.

Par ailleurs, dans le cadre du projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït, la planification des travaux sur place a été achevée. Le Secrétariat attend du Gouvernement iraquien qu'il confirme que les travaux peuvent aller de l'avant et que toutes les bornes frontières seront

accessibles. Sans ces indications, il ne sera pas possible d'entreprendre de nouvelles activités. À cet égard, j'engage instamment le Gouvernement à faire part de son assentiment ou, s'il reste des questions en suspens, à s'atteler à les régler sans plus attendre.

Dans d'autres domaines et avec d'autres pays voisins, la MANUI continue de s'attacher à promouvoir et à appuyer diverses perspectives. Nous avons noté avec satisfaction l'augmentation du débit de l'eau vers l'Iraq à la suite d'une série de réunions entre l'Iraq et les Gouvernements turc, syrien et iranien. Mais la question à régler est de parvenir à mettre en place des accords et des dispositifs plus prévisibles et à plus long terme. Il a été convenu avec le Gouvernement iranien qu'il y aurait un petit bureau de la MANUI basé à Téhéran pour faciliter certains aspects de la coopération bilatérale avec l'Iraq.

Dans l'ensemble, l'image de la coopération régionale est multicolore. D'une part, nous voyons des initiatives et des accords bilatéraux importants qui profiteront indubitablement à l'intégration régionale et internationale dans les secteurs économique et autres. D'autre part, certaines relations diplomatiques bilatérales sont sérieusement limitées. Leur reprise serait bénéfique pour l'ensemble de la région.

Mon cinquième point porte sur la promotion des droits de l'homme. Grâce à la détermination et à l'espoir accru que l'achèvement du premier mandat complet du Conseil des représentants élu marquera la transition vers une nouvelle étape, et grâce à un regain d'attention consacrée à la reconstruction et la revitalisation de la société, la promotion et le respect des droits de l'homme continueront à s'accroître. Très récemment, on a observé une certaine tendance à la baisse des attaques de milices, d'insurgés et de groupes criminels, malgré les explosions d'août et d'octobre à Bagdad. Cette tendance fait qu'il est d'autant plus important que les améliorations de la situation en matière de sécurité s'accompagnent de l'application généralisée de l'état de droit et de la suppression de l'impunité. Il faut intensifier les efforts pour que les responsables de violations des droits de l'homme soient jugés car sécurité et état de droit sont intimement liés. La stabilité requiert ces deux éléments.

La condition des femmes demeure particulièrement préoccupante. Le nombre de suicides est symptomatique du fait que les questions fondamentales de l'égalité des droits et des chances

constituent des problèmes essentiels pour un pays qui reconnaît la valeur et la responsabilité de chaque citoyen.

Une autre source de préoccupation dans un passé récent, et qui sera bientôt intégrée au rapport semi-annuel sur les droits de l'homme, a été les attaques incessantes dont ont fait l'objet les hommes et les femmes travaillant pour l'État, comme officiers de police ou à d'autres postes officiels. Cette tendance réduit sérieusement la capacité de l'État à imposer la loi et l'ordre et doit cesser.

Il faut aussi évoquer le problème toujours présent de la situation des détenus et des prisonniers, du point de vue de la procédure et des conditions physiques dans lesquelles ils sont gardés. Le respect par l'État des principes fondamentaux doit aussi s'appliquer aux criminels et aux suspects.

Je voudrais dire quelques mots de l'évolution de la mission. Puisque l'Iraq entre dans une nouvelle phase, la MANUI devrait, elle aussi, procéder à quelques ajustements. Plus que jamais depuis 2003, nos conseils politiques et notre facilitation seront automatiquement et légitimement guidés et évalués par le Gouvernement, et il ne doit pas en être autrement. Notre principal modèle d'activités, axé sur l'aide humanitaire et la reconstruction, sera reconsidéré sous un angle plus stratégique et davantage centré sur le développement. Il est donc temps maintenant de réorganiser les efforts collectifs sous le drapeau bleu.

La mission et l'équipe de pays travaillent maintenant en étroite collaboration selon une gestion intégrée et un alignement stratégique, sous la direction du Gouvernement. Je me réjouis d'avoir accueilli Christine McNab comme Représentante spéciale adjointe pour l'Iraq (aide humanitaire, reconstruction et développement) et Coordinatrice résidente. Elle fera partie de la direction de la mission intégrée et de la gestion de l'équipe, et travaillera aux côtés du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les questions politiques, qui sera bientôt nommé.

Nous demandons l'attention et l'appui continus du Conseil durant la grande transition que la Mission prévoit, notamment pour ce qui est des besoins sur le plan de la logistique et de la sécurité. J'apprécie les contacts étroits qui existent entre le Gouvernement et les forces armées américaines concernant le calendrier de redéploiement et de retrait, y compris les conséquences que cela aura pour notre champ d'action. Compte tenu des attentes et des ambitions concernant

l'augmentation de la représentation de l'ONU dans diverses régions du pays, si les circonstances le permettent, il faudra intégrer ces coûts dans les budgets des années à venir. Nous attendons avec intérêt un échange de vues avec l'Assemblée générale en vue de planifier l'avenir.

Pour terminer, l'Iraq continuera à faire face à des défis et des obstacles importants dans un avenir prévisible. Plus que jamais auparavant, son succès dépendra de la volonté des forces vives, à l'intérieur comme à l'extérieur, de saisir de réelles et nouvelles occasions. Nous ne devons pas perdre de vue les milliers de victimes des violences aveugles ou ciblées qui ont eu lieu pendant la récente période considérée dans le rapport. Au cours de la même période, cependant, des décisions importantes ont été prises pour renforcer les institutions et les processus clefs et pour étayer le prochain mandat d'un gouvernement légitimé.

Les élections à venir marqueront une nouvelle étape cruciale pour l'avenir de l'Etat et de la société en général. Elles planteront le décor pour mener à bien d'autres tâches importantes, comme l'augmentation de la production de pétrole, le Plan national de développement en cours et, malgré quelques contretemps, les progrès des arrangements et forces de sécurité. Pour nombre d'Iraqiens, la volonté d'avancer est bien présente. Le soutien sans équivoque de la part des pays voisins et partenaires, ainsi que du Conseil de sécurité, est le signal que les Iraqiens attendent et méritent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Melkert de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Iraq.

M. Al Bayati (Iraq) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accès à la présidence du Conseil ce mois-ci. Je voudrais aussi adresser nos remerciements à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la République socialiste du Viet Nam, pour les remarquables efforts dont il a fait montre pendant sa présidence au mois d'octobre. Nous témoignons également notre reconnaissance à M. Ad Melkert, Représentant spécial pour l'Iraq, et à l'équipe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), en Iraq et à New York, pour les efforts inlassables qu'ils déploient afin d'aider le Gouvernement et le peuple irakiens.

Après avoir examiné le rapport du Secrétaire général sur le travail accompli par la MANUI en Iraq (S/2009/585), ma délégation souhaiterait faire les observations suivantes.

Sur le plan politique et celui de la sécurité, les représentants parlementaires du peuple iraquien ont réussi, le 8 novembre, à parvenir à un consensus sur la version finale de la loi électorale 2005, qui a été adoptée après de longues discussions marquées par un esprit d'ouverture et de dialogue. Leur but était d'arriver à une formule finale satisfaisante pour tous les représentants des groupes politiques du parlement iraquien, dans le cadre institutionnel de la Constitution. En parvenant à ce consensus sur la loi électorale, le peuple iraquien et ses représentants parlementaires ont montré qu'ils étaient capables de se mettre d'accord sur cette question, tout comme ils étaient déjà parvenus à un accord sur la Constitution, sur les élections et sur la formation d'un Gouvernement d'unité nationale.

L'approbation de la loi électorale ouvre une nouvelle phase de mise en concurrence responsable et de travail collectif en Iraq, loin des loyautés étriquées, afin de servir les intérêts généraux du pays. Dans cette nouvelle phase, le Gouvernement iraquien emploiera des mécanismes démocratiques et la libre compétition pour réaliser les aspirations du peuple iraquien, afin de mettre en place un système fédéral pluraliste qui respecte ses droits, préserve ses libertés et renforce l'unité nationale.

L'adoption du système électoral à liste ouverte, au titre de la nouvelle loi électorale, représente une mesure importante du développement du processus démocratique du nouvel Iraq. Le système à liste ouverte permet aux votants de choisir des candidats qui les représenteront au Parlement, sans avoir à voter pour les autres candidats de la même liste. En conséquence, le choix des représentants politiques sera fondé sur les qualifications individuelles des candidats, et non pas sur des listes. Le découpage de l'Iraq en diverses circonscriptions électorales, conformément au découpage administratif des provinces du pays, donnera aux électeurs l'occasion de choisir quelqu'un qui appartient à la même circonscription qu'eux pour les représenter au Parlement. Cela renforcera la corrélation entre l'électeur et son représentant ou sa représentante au nouveau Parlement.

La mise au point d'une formule définitive en vue d'une élection parlementaire spéciale dans la province de Kirkouk reflète la détermination des forces

politiques iraquiennes à faire fond sur la Constitution et la compréhension mutuelle plutôt que sur la contrainte pour résoudre cette question. La tenue de cette élection représente un pas en avant de plus dans le processus visant à régler le problème posé par la province de Kirkouk, qui demeure un symbole de la coexistence pacifique entre toutes les composantes de la société iraquienne.

L'ONU, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Ad Melkert, ont joué un rôle important en aidant l'Iraq et son Parlement à parvenir à un accord sur la loi électorale, et je voudrais, au nom du Gouvernement iraquien, à la fois les féliciter de ce succès et sincèrement les remercier de leurs efforts. Ce résultat souligne l'importance de la coopération avec l'ONU et d'autres organisations internationales dans les politiques du nouveau régime iraquien.

Le 19 août 2009, des attentats terroristes ont visé à Bagdad un certain nombre d'institutions souveraines de l'État iraquien, y compris le Ministère des affaires étrangères et le Ministère des finances. Ces attentats ont tué ou blessé 600 personnes, dont de nombreux fonctionnaires, des diplomates et des civils innocents. Si ces actes terroristes avaient complètement atteint leur objectif, ils auraient entraîné une paralysie de l'État et de ses organes, ce qui aurait mis en péril la sécurité et la stabilité de l'Iraq et de la région. En conséquence, le 30 août 2009, le Premier Ministre iraquien, S. E. M. Nuri al-Maliki a envoyé une lettre au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, afin de porter cette importante question à son attention et lui demander de la soumettre au Conseil de sécurité pour qu'une enquête internationale indépendante soit menée, parce que la nature et l'étendue des crimes commis pourraient exiger la réalisation d'investigations ne relevant pas de la juridiction de l'Iraq, et que les coupables soient traduits devant un tribunal pénal international spécial.

En outre, mon gouvernement a demandé au Secrétaire général de nommer un représentant de haut niveau pour évaluer les attentats terroristes du 19 août 2009 de même que l'ampleur de l'intervention étrangère et son impact sur la sécurité et la stabilité de l'Iraq. Cette demande a été évoquée par le Président iraquien, S. E. M. Jalal Talabani, lors de son allocution devant l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session, le 24 septembre 2009 (voir A/64/PV.6) ainsi que dans une lettre datée du 25 septembre 2009,

adressée par le Ministre des affaires étrangères, S. E. M. Hoshyar Zebari, au Secrétaire général de l'ONU. Mon gouvernement a parallèlement établi des communications supplémentaires avec les capitales de pays amis afin d'expliquer l'objet de cette demande.

Le 25 octobre 2009, un autre attentat terroriste visant le Ministère de la justice, le Ministère des municipalités et des travaux publics, ainsi que le siège du Conseil provincial de Bagdad, a eu lieu à Bagdad, faisant un nombre encore plus grand de victimes parmi les civils, y compris des enfants d'une garderie située à proximité des ministères. Cet attentat prouve que les terroristes et les anciens partisans du régime de Saddam sont déterminés à perturber le processus politique iraquien en visant directement les institutions publiques iraqiennes.

Le 26 octobre 2009, le Ministre des affaires étrangères, S. E. M. Hoshyar Zebari, a envoyé une lettre au Secrétaire général de l'ONU dans laquelle il établissait un lien entre les attentats terroristes du 19 août 2009 et ceux du 25 octobre 2009, indiquant que les deux attentats avaient été exécutés de la même manière et selon la même chronologie, avec les mêmes matières explosives et visaient à chaque fois des ministères clefs de l'État. Ces attaques criminelles montrent à l'évidence que l'objectif de ces opérations est de paralyser l'État iraquien et ses institutions et de perturber le processus politique démocratique iraquien. Dans sa lettre, le Ministre des affaires étrangères a souligné également que l'Iraq avait demandé la nomination d'un représentant de haut niveau pour évaluer l'étendue de l'intervention étrangère dans ces attentats terroristes. M. Zebari a fait observer que compte tenu de leur niveau d'organisation, de leur complexité et de leur ampleur, ces attentats terroristes n'avaient pas pu être planifiés et exécutés sans l'appui de puissances étrangères. Le Ministre des affaires étrangères a en outre demandé dans sa lettre au Secrétaire général que la question soit portée à l'attention du Conseil de sécurité, dès que possible, afin de lui permettre de prendre des mesures dissuasives pour les terroristes et leurs commanditaires. Par conséquent, le Secrétaire général a décidé d'envoyer à Bagdad, une équipe conduite par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Oscar Fernandez-Taranco, en vue de mener des consultations avec le Gouvernement iraquien sur les questions de sécurité et de souveraineté.

Mon gouvernement a salué la décision du Secrétaire général d'envoyer une équipe internationale

en Iraq sous la direction de M. Oscar Fernandez-Taranco, afin d'y mener des consultations préliminaires avec des responsables iraqiens sur les questions relatives à la sécurité et à la souveraineté de l'Iraq ainsi que sur les informations dont disposaient les autorités iraqiennes compétentes au sujet des attentats terroristes perpétrés à Bagdad le 19 août 2009. Le Gouvernement de la République d'Iraq a promis de fournir tous les moyens possibles à la délégation internationale afin de garantir le succès de sa mission.

Durant sa visite en Iraq, M. Fernandez-Taranco s'est entretenu, le 2 novembre 2009, avec le Premier Ministre, qui a souligné au cours de cet entretien que

« le terrorisme requiert l'adoption par la communauté internationale d'une position ferme, et nous demandons à l'ONU de nous aider à mettre fin à l'ingérence régionale dans nos affaires intérieures et à faire cesser les attentats terroristes contre des innocents. Nous espérons que votre rapport sera réaliste et nous aimerions vous montrer les lieux des attentats afin que vous puissiez donner des renseignements détaillés au Secrétaire général et aux membres du Conseil de sécurité ».

Le 4 novembre 2009, l'équipe internationale dirigée par M. Fernandez-Taranco a tenu une réunion avec le Comité ministériel, constituée par le Conseil des ministres, pour suivre les conséquences des attentats terroristes contre des institutions publiques. Mon gouvernement estime que l'envoi de M. Oscar Fernandez-Taranco et de son équipe en Iraq pour mener des consultations avec le Gouvernement iraquien représente un premier pas, qui devra être suivi d'autres mesures permettant de démasquer, conformément à la requête de mon gouvernement, les responsables des attentats à la bombe commis à Bagdad en août et octobre derniers.

L'amélioration des conditions de sécurité a facilité la mise en œuvre du plan central du Gouvernement iraquien visant à encourager le retour des Iraquiens déplacés dans leur pays. Par exemple, au cours des trois derniers mois, 370 familles déplacées ont regagné leurs foyers à Bagdad, et 1 114 autres familles déplacées sont retournées chez elles dans la province de Diyala. D'autres familles ont également regagné leurs foyers dans d'autres provinces.

La jouissance par les Iraquiens de leurs droits fondamentaux, énoncés dans la Constitution iraquienne, est la pierre angulaire du processus politique en cours.

Le porte-parole officiel du Gouvernement iraquien a récemment déclaré que le Conseil des ministres approuvait les engagements pris et les promesses faites par le Gouvernement iraquien dans le rapport national de la République d'Iraq, qui sera soumis au Conseil des droits de l'homme et qui exposera la réalité des droits de l'homme en Iraq. Le rapport mettra également en lumière les défis très importants auxquels le Gouvernement devra faire face dans le cadre de ses efforts pour régler les questions relatives aux droits de l'homme et inclura un plan national quinquennal relatif à l'éducation en matière de droits de l'homme.

Dans le cadre de l'action menée par le Gouvernement iraquien en vue de renforcer le rôle des femmes dans la société et leur permettre de jouer des rôles essentiels, 50 femmes lieutenants sont récemment sorties de l'École de police pour servir dans les forces de sécurité iraquiennes, et un deuxième groupe composé de 100 femmes lieutenants sera également bientôt diplômé.

Conformément à la décision du Conseil des ministres du 21 octobre 2009, l'Iraq a signé, le 12 novembre 2009, la Convention sur les armes à sous-munitions. Cela confirme le désir du Gouvernement iraquien de mener une politique étrangère fondée sur le respect des obligations internationales et la coopération avec la communauté internationale dans les domaines du désarmement et de la non-fabrication d'armes de destruction massive.

Sur les plans social et économique, une conférence sur l'investissement, placée directement sous l'égide du Premier Ministre, S. E. M. Nuri al-Maliki, a été organisée par le Gouvernement iraquien les 20 et 21 octobre à Washington. Une délégation iraquienne forte de 300 personnes y a pris part; elle était munie de plans d'investissement portant sur plus de 750 projets dans 12 secteurs clefs. Au cours de cette conférence, plus de 220 réunions se sont tenues avec des investisseurs étrangers pour discuter de ces projets, et le Premier Ministre al-Maliki et la Secrétaire d'État Hillary Clinton y ont prononcé des allocutions.

Le 30 avril 2009, une conférence sur l'investissement s'est tenue à Londres, et le Gouvernement iraquien y a présenté aux investisseurs britanniques et européens 500 projets d'investissement dans 11 secteurs clefs. Le Premier Ministre al-Maliki avait conduit une importante délégation à cette conférence.

Le 5 novembre, une autre conférence sur l'investissement, tenue à Berlin, a vu la participation d'une délégation forte de plus de 200 membres conduite par le Ministre de l'industrie, S. E. M. Fawzi Hariri, et qui comprenait le chef de l'Autorité pour l'investissement, M. Sami al-Aradji. Des conférences sur l'investissement sont prévues dans d'autres capitales à travers le monde.

Le 7 novembre 2009, la deuxième Conférence d'examen annuel du Pacte international pour l'Iraq s'est tenue à Bagdad pour déterminer l'orientation à donner aux politiques sociales et économiques de l'Iraq pour les cinq prochaines années sur la base des priorités du Pacte international sur l'Iraq. Dans le communiqué final de la Conférence, les participants sont tous convenus que le Pacte international pour l'Iraq était un important outil pour fournir un appui international à l'Iraq dans sa transition politique et sa reconstruction économique.

Les exportations pétrolières ont augmenté pour atteindre 1 956 000 barils par jour au cours du mois de septembre 2009, et le Gouvernement iraquien s'emploie actuellement à porter les exportations à 2 150 000 barils par jour en 2010.

Dans le cadre des efforts que le Gouvernement iraquien déploie pour la reconstruction de l'Iraq, le Conseil des ministres a approuvé un plan global de remise en état des secteurs des services et de l'infrastructure du pays, d'un budget estimé à quelque 65 milliards de dollars. Dans le cadre de ce plan, 38 % du budget seront alloués au secteur de l'habitat, 27 % au secteur de l'agriculture, 14,2 % au secteur des transports, 8,4 % au secteur de l'eau et de l'assainissement, 8,5 % au secteur de l'éducation, 5,7 % au secteur de la santé et 0,9 % au secteur des télécommunications.

Le 26 octobre, l'Iraq a été réélu pour la deuxième fois au Conseil économique et social avec 182 voix sur les 188 exprimées, ce qui est un autre succès pour l'Iraq à l'ONU.

Aux niveaux régional et international, et dans le cadre de son ouverture régionale et internationale, plusieurs visites de haut niveau ont été récemment effectuées en Iraq par, notamment, M. Mahmoud Mohieldin, Ministre égyptien de l'investissement le 11 août 2009; M. Ahmet Davutoğlu, Ministre turc des affaires étrangères, également le 11 août; M. Nader Dahabi, Premier Ministre de la Jordanie, le 3 septembre pour signer plusieurs mémorandums d'accord; M. Joseph Biden, Vice-Président

des États-Unis, le 15 septembre, pour passer en revue les relations bilatérales et évoquer l'évolution de la situation en matière de sécurité; M. Alexander Saltanov, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, le 7 octobre, pour renforcer les relations bilatérales; et M. Recep Tayyip Erdogan, Premier Ministre de la Turquie, le 15 octobre, pour entamer les préparatifs de la réunion du Conseil supérieur de coopération stratégique irako-turque. M^{me} Susan Rice, Représentante permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations-Unies, s'est rendue à Bagdad le 24 octobre pour voir comment exempter l'Iraq des conséquences des dispositions du Chapitre VII dans un proche avenir et pour constater les dégâts causés par l'attentat terroriste commis le 25 août 2009 contre le Ministère des affaires étrangères.

Le Ministre irakien des affaires étrangères a reçu le 25 août les lettres de créance de M. Mohammad Bakhsh Abbasi, Ambassadeur du Pakistan, et le 18 octobre, celles de M. Murat Ozcuc, Ambassadeur de la Turquie; du Baron Paul von Malexan, Ambassadeur de l'Allemagne; et de M^{me} Bronislava Tomagova, Ambassadrice de la République tchèque. Il a reçu les lettres de créance de M. Sherif Shaheen, Ambassadeur de l'Égypte; de M. Petter Olberg, Ambassadeur de la Norvège; et de M. Johan Indekeu, Ambassadeur de la Belgique, le 9 novembre 2009.

Pour sa part, M. Jalal Talabani, Président de l'Iraq, a dirigé la délégation irakienne qui a pris part aux travaux à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, et le Vice-Président Tariq al-Hashemi a quant à lui dirigé la délégation qui a pris part au Sommet du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale qui s'est tenu à Istanbul le 10 novembre. Le Premier Ministre Nuri al-Maliki a effectué une visite à Washington le 20 octobre 2009. Le Ministre des affaires étrangères a conduit la délégation ayant pris part aux travaux de la première réunion ministérielle du Conseil supérieur de coopération stratégique irako-turque le 18 septembre 2009. Le Ministre des affaires étrangères a également dirigé la délégation irakienne qui a participé aux réunions de la Commission mixte irako-égyptienne le 2 novembre 2009, lors de laquelle ont été signés plusieurs mémorandums d'accord entre les deux pays.

Le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères ont affirmé lors de leurs rencontres avec le Secrétaire général en septembre que l'Iraq ne posait plus de menace à la paix et à la sécurité internationales et que l'Iraq s'est acquitté de plusieurs des obligations internationales qui lui ont été imposées au fil des ans, notamment celles concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït.

Au paragraphe 67 de son rapport sur l'examen des résolutions concernant spécifiquement l'Iraq (S/2009/385), le Secrétaire général de l'ONU a affirmé :

« Il est important de reconnaître que l'Iraq d'aujourd'hui est radicalement différent de l'Iraq d'avant 2003. J'espère que le Conseil de sécurité examinera ce rapport en vue de prendre des décisions qui aideront l'Iraq à honorer ses obligations en temps voulu. »

Sur cette base, le Gouvernement de mon pays espère que le Conseil de sécurité accomplira son devoir et permettra à l'Iraq de retrouver la stature internationale qui était la sienne avec l'adoption des résolutions du Conseil de sécurité, à commencer par la résolution 661 (1990).

Pour terminer, je voudrais souligner la gratitude de mon gouvernement au rôle joué par l'équipe de la MANUI en Iraq ainsi qu'au Représentant spécial du Secrétaire général pour l'appui qu'il a apporté à la demande du Gouvernement irakien et sur la base des mécanismes arrêtés d'un commun accord. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et les membres du Conseil de sécurité de leur appui à l'Iraq et au peuple irakien dans leur lutte contre les groupes terroristes et leurs alliés, les derniers tenants du régime de Saddam.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11h 10.